

ASSURANCES

L'ASSURANCE-VIE FAIT DE GROS PROGRES EN 1920

La demande extraordinaire pour l'assurance-vie qui s'était manifestée en 1919 a continué pendant presque toute l'année 1920. Telle est la conclusion qui ressort du soixante-quatorzième rapport annuel de la Canada Life Assurance Company qui a été présenté à l'assemblée annuelle tenue à Toronto le 13 janvier. Les polices émises pendant l'année, y compris les renouvellements, se sont élevées à \$63,524,552, ce qui est de loin le plus fort volume de nouvelles affaires jamais faites par la compagnie en aucune année, et ce qui dépasse celles de la période précédente de \$17,143,778.

Le revenu total pendant 1920 fut de \$15,729,307, ce qui comprend le revenu des primes, nouvelles et de renouvellement, de \$11,265,906 (à l'exclusion des paiements faits aux compagnies pour réassurances); les considérations pour intérêts \$351,062, le revenu de l'intérêt, y compris les profits de la vente de sécurités, \$3,955,617; et des revenus d'autres sources, \$156,722. L'état des recettes montre un item de \$2,000,000 non compris dans les chiffres ci-dessus, et représentant un crédit de banque employé à acheter des obligations. Des paiements de \$3,254,883 ont été faits pendant l'année aux détenteurs de polices et à leurs représentants. Ces paiements furent faits en règlement de réclamations pour décès, de dotations échues, de dividendes, de valeurs en argent pour polices résiliées et pour annuités.

D'après la solide base d'évaluation adoptée par la compagnie, il est montré que les réserves de polices au 31 décembre 1920, s'élevaient à \$63,664,740, soit une augmentation de \$5,598,467 sur les réserves correspondantes de 1919. Après une allocation de \$2,754,522 à ceux en droit de partager les dividendes en 1920, le surplus s'est élevé à \$6,394,089, y compris les dividendes aux détenteurs de polices payables pendant 1921. Si l'on considère les forts paiements aux détenteurs de polices, en règlement des dividendes quinquennaux et différés tombant dûs l'an passé, ce surplus peut être regardé comme éminemment satisfaisant. En outre, la réserve contingente de \$500,000 a été maintenue. Le surplus net gagné en 1920 a été de \$2,162,689, ce qui dépasse le surplus net gagné en toute autre année précédente.

La Winnipeg Paint and Glass Co. a fait des arrangements avec la Canada Life Assurance Co. pour assurer suivant le système collectif ses employés qui sont à son service depuis un an ou plus. Le montant de la police émise dépendra de la longueur du service des employés.

POURQUOI L'ASSURANCE-VIE EST NECESSAIRE

Quatre-vingt sept pour cent de ceux qui possèdent quelques moyens aujourd'hui les perdront alors qu'ils auront atteint l'âge de 65 ans.

Prenez une moyenne de cent individus en bonne santé, commençant à l'âge de 25 ans, quand ils arriveront à 65 ans, trente-six seront morts, un sera à l'aise, quatre posséderont de la fortune, cinq seront obligés de travailler pour gagner leur vie; et cinquante-quatre seront devenus impotents ou incapables de gagner suffisamment, comptant alors sur la charité publique ou privée pour leur entretien.

Les compagnies contre les accidents rapportent qu'environ 2,000,000 de personnes sont tuées ou blessées chaque année aux Etats-Unis.

Des 3,000,000 de veuves dans la République Américaine dépassant l'âge de 65 ans, quatre-vingt-dix pour cent vivent sans le confort ordinaire de la vie.

Ce sont là des faits.

Ils proviennent de toutes les sources authentiques, telles que le recensement fait par le Gouvernement des Etats-Unis, les bureaux d'enregistrement, l'Association Américaine des Banquiers, l'Institut Carnegie, etc.

NOTES D'ASSURANCE

La Merchants' Marine Insurance Co. Ltd., de Londres, Angleterre, qui a obtenu récemment une licence fédérale pour faire affaires d'assurances-feu et d'automobile a reçu un certificat d'enregistrement de la province du Manitoba. M. John Calverli est le gérant pour le département du feu dans l'Ouest.

Avis est donné que la Lloyd's Plate Glass Insurance Co. a cessé de faire des affaires dans la province du Manitoba.

Tous les employés de l'Imperial Tobacco Co., de St-Jean Terre-Neuve, ont été assurés d'après le système collectif à la Sun Life Assurance Co. C'est le second contrat conclu par la Sun Life à Terre-Neuve.

Les employés de la Continental Insurance Company, de New-York, et de la Fidelity-Phenix Insurance Company, de New-York, dont le bureau principal en commun est au 17 rue St-Jean, à Montréal, sous la direction de M. W. E. Baldwin, ont reçu le 24 décembre un montant égal à 10 pour 100 du salaire qui leur fut payé pendant l'année 1920.